



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION

Rapporteuse : Madame la Maire

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Céline BODET, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

26 - MAINTIEN D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN ENTRE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'OLORON SAINTE-MARIE POUR LE MANDAT 2026-2032

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives aux comités sociaux territoriaux,

Considérant l'organisation des élections professionnelles fixées au 10 décembre 2026,

Considérant la volonté de la Ville d'Oloron Sainte-Marie et du Centre Communal d'Action Sociale d'Oloron Sainte-Marie de maintenir un Comité Social Territorial commun pour le prochain mandat,

Considérant que les effectifs cumulés des agents de la Ville d'Oloron Sainte-Marie et du CCAS justifient le maintien d'un CST commun,

Après en avoir délibéré,

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **MAINTIENT** un Comité Social Territorial commun entre la Ville d'Oloron Sainte-Marie et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Oloron Sainte-Marie, pour le mandat courant à compter des élections professionnelles du 10 décembre 2026.
- **RATTACHE** ce Comité Social Territorial commun à la Ville d'Oloron Sainte-Marie, qui en assurera la gestion administrative.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.
Suivent les signatures.-

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

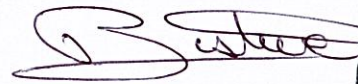
ID : 064-216404228-20260506-DEL260430_26-DE

S²LO

AFFICHÉ LE 05/05/2026




La Maire,



Marie-Lyse BISTUÉ

